



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales**

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

***INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT***

(Livre V du code de l'environnement)

Commune de Eysines

Par arrêté préfectoral du 20 septembre 2021, est prescrite une consultation publique de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée par la société **Etablissements LAPLACE** en vue d'obtenir la régularisation administrative de l'exploitation d'une installation de traitement de surface situé sur le territoire de la commune de Eysines.

Cette consultation se déroulera **du 11 octobre au 8 novembre 2021 inclus**.

Le déroulement de la consultation publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Un dossier de consultation sera déposé à la **mairie de Eysines** où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- **lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00**
- **mardi au vendredi : de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15**

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Pendant toute la durée de la consultation, des observations peuvent être formulées :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Eysines ;
- par voie postale à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des procédures environnementales – Cité administrative – BP 90 – 33090 BORDEAUX Cedex ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement sollicitée par un arrêté éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L521-7, ou par un arrêté de refus.
